

Le 8 avril 2011,

**Communiqué de presse
de Monsieur Henri EMMANUELLI,
Député,
Président du Conseil général des Landes**

**Rentrée scolaire 2011- Réunion du Conseil départemental de l'Education Nationale
(CDEN)**

Le projet de répartition des moyens d'enseignement présenté ce jour par l'Inspection Académique lors de la réunion du Conseil départemental de l'Education Nationale est inacceptable.

Cette carte scolaire contribue à la détérioration du service public de l'Education dans les Landes et l'équilibre social du territoire. Elle met clairement en péril l'avenir de nos jeunes.

A contre-courant de l'évolution constante des effectifs dans le premier degré (+5,12% en 4 ans, soit plus de 33 000 élèves), l'Etat prévoit de supprimer 7 postes dont quatre concernent l'éducation spécialisée à Biscarrosse, Mugron, Saint-Sever et Aire-sur-l'Adour.

Du coup, le taux d'encadrement landais sera historiquement faible (5,14), très inférieur à la moyenne des départements ruraux.

L'insuffisance des moyens est également forte dans le second degré, avec une augmentation du nombre d'élèves par classe. Nous ne pouvons pas accepter que dans certains collèges, les effectifs montent jusqu'à 30 élèves.

Le Conseil général des Landes, qui consacre chaque année plus de 60 M€ à l'éducation, a fait de ce secteur une priorité.

Ce n'est malheureusement pas le cas du gouvernement, qui année après année opère des saignées dans l'Education Nationale.

Les nouvelles réductions de postes, qui cette fois touchent les Landes, sont insoutenables à l'heure où la proportion des élèves qui ont de très graves difficultés de lecture et en mathématique augmente, où de plus en plus de jeunes sortent du système scolaire sans qualification ni diplômes.

En conséquence, nous avons demandé lors de cette réunion la création de postes de titulaires en nombre suffisant et dans des conditions permettant aux Landais de bénéficier à minima d'un taux d'encadrement équivalent à ceux des autres départements. Ainsi que la mise en oeuvre d'un observatoire de l'éducation destiné à établir un état des lieux permanent des moyens d'enseignement mis à disposition par l'Education Nationale.

La détermination du Conseil général est totale. Aux côtés des parents d'élèves et de l'ensemble de la communauté éducative, nous ne laisserons pas le service public d'éducation dans les Landes se déliter par une politique à courte vue qui sacrifie l'avenir de nos enfants.